

LE CHARDON MAGIQUE

EDITORIAL DE JEAN DENIS

N 5 - OCTOBRE 1992 -

LA VIE DE L' A.F.A.P.

Au cours du dernier congrès de l'Association Française des Artistes Prestidigitateurs, le 26° du nom, nous avons pu assister à des signes qui ne trompent pas. Un certain remue-ménage s'est fait sentir au moment de l'assemblée générale qui comme chaque année se tient lors du congrès. Il faut vous dire que dans les semaines qui ont précédé cette manifestation, les Présidents d'amicales (comme notre ami Charron) et les membres élus (comme votre serviteur) ont largement été sollicités par courriers ou par téléphone pour une sorte de campagne qui s'était lancée. Pensez donc une équipe de quadragénaire avec quelques plus jeunes voulaient que l'AFAP sorte de sa léthargie, se modernise, et soit pour ses membres autre chose que le néant.

Donc fort d'une pléiade d'idées ils proposaient un programme. Ils avaient un président et une équipe. Et puis voilà que d'autres, en quelque sorte des sénateurs de la magie, se sentent soudainement une âme d'animateur, avec promesse d'être à l'écoute, de venir nous voir, nous, dans nos provinces, etc, etc. En d'autres termes, les petits jeunes contre les anciens. Je n'ai jamais vu une assemblée générale aussi fournie. Il y eu des questions, des réponses, des injures (très peu) et le donneur de leçons de service: Gérard Majax qui comme chaque deux ou trois ans vient montrer le bout de son nez: trois petits tours et puis s'en va ... à dans trois ans !

Le positif de cette affaire c'est que l'équipe de GUY LUC, malgré les embûches est largement passée. Ce fut même un plébiscite. Messieurs au travail, il ne faudra pas décevoir. Le négatif, c'est le départ de ZUM POCCO, de la présidence, déçu, démoralisé, vexé, avec des reproches qu'il ne mérite pas. Personne ne l'a aidé. Seul on ne peut rien faire. Tenez, un autre exemple, nous même au cercle des magiciens de Lorraine... mais ça on en reparlera!

De nombreuses personnes présidents et membres élus ont exprimé d'une façon ou d'une autre leur peur du nouveau et du changement. Malgré l'amitié que j'ai pour eux, j'avais dès le début soutenu notre nouveau président Guy LUC. De plus, je ne me suis pas dérobé aux responsabilités puisque après avoir été réélu avec le plus grand nombre de voix au cours de cette A.G., j'ai accepté le poste de secrétaire général adjoint. Vous avez donc un membre de votre amicale qui fait partie du bureau de l'AFAP. J'espère y être votre digne représentant. (si vous êtes adhérent à l' A.F.A.P. !)

LA VIE DE VOTRE CERCLE

Vous avez la chance d'avoir un cercle dynamique qui a déjà organisé deux congrès de l'AFAP. Ne dites pas que fait le cercle ? ou bien :les réunions manquent de vie. Posez-vous plutôt la question de savoir ce que vous avez fait pour que ça change. Pour cela, vous devez participer à la destinée de votre cercle. Au comité, nous avons besoin de vous. Soyez actif et vous aurez un cercle vivant qui répondra à vos attentes.

REGLEMENT INTERIEUR DU CERCLE

Le Cercle Magique Robert Houdin et Jules Dhotel de Lorraine est heureux de vous compter parmi ses membres, ou ses futurs membres. Ce cercle, est une amicale régionale de l' Association Française des Artistes Prestidigitateurs. Il s'agit d'une Association à buts non lucratifs (loi 1901) déclaré et reconnue par Jeunesse et Sports.

Il réunit les adeptes de prestidigitation de principalement quatre départements, Meurthe et Moselle, Moselle, Meuse, et Vosges. Il leur permet de faciliter les échanges d'idées et d'informations, ainsi que l'établissement de liens amicaux entre ses membres et de faire progresser l'art de l'illusion.

Art. 1 Les passionnés de cet art, peuvent adhérer à l'Association et devenir membres actifs, sans distinction de nationalité, de sexe, d' âge. Il est nécessaire d' être présenté par un membre de l'Association ou de contacter directement un responsable du comité qui après entretien, pourra en référer au conseil et juger des capacités à pouvoir être admis au cercle.

Le postulant devra, après une courte période, satisfaire à un examen d'admission devant les membres de l'Association au cours d'une réunion ordinaire. Cela se traduira par une présentation de magie de scène, de salon ou de table, dans une ambiance amicale. Le postulant se verra officiellement intronisé au cours d'une manifestation organisée par le cercle au cours de laquelle il devra prêter serment.

Les candidats mineurs devront fournir une autorisation du représentant légal pour faire partie de l'Association.

Art. 2 Le fait d' adhérer ou de faire une demande d'adhésion suppose l'acceptation des statuts de l'Association et de ce règlement intérieur. Le futur membre du cercle devra répondre à un court questionnaire de renseignements établi uniquement dans le but de mieux connaître ses centres d'intérêts.

Art. 3 En cas de refus d'admission, le motif n'en sera pas divulgué. Le postulant pourra avoir un entretien sur ce sujet avec le Président ou son représentant. Néanmoins, il lui sera possible de refaire une demande d'admission, mais ne pourra en aucun cas, tenter une action judiciaire contre l' Association.

Art. 4 *Le postulant devra s'être acquitté de la cotisation annuelle afin de pouvoir assister aux réunions.* Les magiciens sympathisants ne désirant pas assister régulièrement aux réunions, devront acquitter leur cotisation pour être tenus au courant des manifestations de l'Association, réunions, conférences, galas, etc.. Il en sera de même pour recevoir LE CHARDON MAGIQUE qui est le bulletin de liaison du cercle.

Les membres actifs devront être à jour de leur cotisation .La cotisation sera perçue en janvier de chaque année.

Art. 5 Il sera recommandé aux membres du Cercle de cotiser à l' Association Française des Artistes Prestidigitateurs (A.F.A.P.) dont nous sommes amicale régionale, et de s'abonner à la Revue de la Prestidigitation.

Art. 6 Les réunions ont lieu généralement le second samedi du mois. Chaque membre est prévenu par une convocation. *Au cours des réunions, tous les membres sans distinction d'âge ou d'ancienneté sont tenus obligatoirement à présenter au moins deux tours ou expériences de prestidigitation.* Tout membre ne satisfaisant pas à cet article se mettrait de lui même hors du cercle.

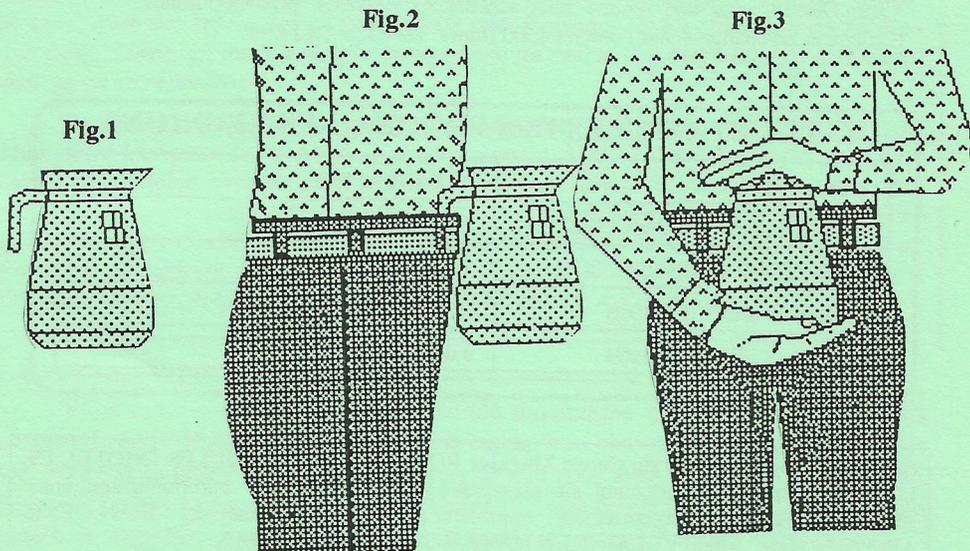
Art. 7 Les motifs pour lesquels une expulsion aura été prononcée ne peuvent en aucun cas donner lieu à une action judiciaire contre l' Association.

Nous appelons "terrorisme mondain" l'ensemble de toutes les manoeuvres destinées à obtenir des cris d'effroi de la part de gens chez qui vous êtes invités, en leur faisant croire que l'on fait tomber quelque chose, alors qu'on le rattrape au dernier moment.

C'est Jean Merlin qui a inauguré le genre dans Mad-Magic n° 49, avec une fausse chute de tasse et une autre de bouteille de vin. Nous verrons dans un prochain article que les fausses chutes ne sont pas les seules manoeuvres capable d'arracher aux gens des "Oups..., Aaarg... Glup...", etc. mais qu'elles en représentent une partie très fructueuse.

1) Avec une cruche

Rien de plus simple que ce truc: il vous faut une cruche avec une anse non fermée, comme sur la fig n°1. Attendez qu'elle soit vide, prenez-la sur la table et allez la remplir à la cuisine. Une fois à l'abri des regards, remplissez le récipient et glissez l'anse dans la ceinture de votre pantalon (fig. 2). Posez une main sur la cruche et l'autre dessus, comme si vous la portiez entre ces deux mains (fig 3). Retournez dans la salle à manger, approchez-vous de la maîtresse de maison, et dites-lui "Tiens, tu veux bien poser la..." et écartez brusquement les deux mains loin du corps en poussant un petit cri de surprise simulée. L'effet est saisissant: le contraste entre l'impression que la cruche va inévitablement s'écraser à terre, et le fait de s'apercevoir, une demi-seconde plus tard qu'elle ne tombe pas, provoque une grosse frayeur immédiatement suivie d'un soulagement, qui amène le rire. C'est une affaire de comédie de votre part. Essayez !



suite de la page 2

Art. 8 Toute somme versée par un adhérent démissionnaire ou exclu reste acquise par l' association.

Art. 9 Les personnes étrangères à l'Association ne pourront assister à ces réunions qu'avec une autorisation spéciale de l'animateur de la réunion.

Art. 10 Les magiciens de l' AFAP appartenant à un club français ou étranger, peuvent être admis au cercle sans aucune autre formalité que de s'acquitter de sa cotisation. Les membres AFAP ayant souscrit une adhésion directe sont tenus de se plier notamment à l' art. 1 de ce présent règlement.

Art. 11 Les membres AFAP de passage dans la région lorraine sont cordialement invités à nos réunions.

Art. 12 (art. 5 des statuts) Toutes discussions sur des questions étrangères à l'objet de l' association, religion, politique, différents personnels, sont formellement interdites.

Art. 13 Toute personne membre de l' Association qui dans un but notamment de profit divulguerait ce qui appartient au patrimoine de l'ensemble des praticiens de cet Art, se verrait exclu du cercle, avec communication de son dossier au Conseil de l' Ordre. Néanmoins, le comité pourra statuer sur dossier, concernant des actions pédagogiques auprès d'enfants ou d'adultes.

PETITES ANNONCES :

* Le petit lapin PIN'S du cercle est toujours à vendre au prix de 20 francs. Vu l'énorme succès rencontré par celui-ci, précipitez-vous pour en offrir à tous vos amis.

* Ce journal est le vôtre. Le n°6 sera ce que vous en ferez.

* Les petites annonces sont gratuites.

* Didier LHUILLIER vend une lévitation sur palmier en papier. Excellent état. prix 4000 francs. Tél en semaine et après 18 H. 83.96.44.80.

* Jean DENIS vend une femme sciée achetée chez Méphisto. prix 4500 francs. Egalement un change-éclair complet 4500 francs. Tél 83.23.28.17.

DATES ET THEMES DES PROCHAINES REUNIONS

D A T E S	T H E M E S
SAMEDI 14 NOVEMBRE 1992	LES LIQUIDES
DECEMBRE PAS DE REUNION	
SAMEDI 23 JANVIER 1993	TIRAGE DES ROIS
SAMEDI 13 FEVRIER 1993	à déterminer

Bulletin de liaison interne du Cercle Magique ROBERT HOUDIN et JULES DHOTEL DE LORRAINE envoyé gratuitement aux membres à jour de cotisation. Parution irrégulière - Rédacteur en chef, dactylo,correcteur, imprimeur et distributeur, (bénévole) : JEAN DENIS Allée de la Poste 54840 VELAINES EN HAYE - Tél et Fax 83.23.28.17.